

Délibération

Générale

colonial

## DELIBERATION n° 416 autorisant cinq Conseillers Territoriaux à se rendre en voyage d'information en Métropole .

n° 416

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
20 février 1963

Numéro JO  
n° 6 du 30/06/1963

Date du numéro  
30 juin 1963

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

— MM. Omar Kamil Warsama, Ahmed Hassan Ahmed, Ali Moussa Mohamed, Chehem Daoud Chehem et Warsama Ragueh Ibrahim se rendront en voyage d'information en Métropole.

#### Art. 2

— Les frais de voyage par voie aérienne de Djibouti à Paris et retour seront supportés par le Budget local.

#### Art. 3

— Chacun des membres de l'Assemblée Territoriale désigné ci-dessus percevra une indemnité forfaitaire de deux cent mille francs Djibouti (200.000 F.D.) pour frais de déplacements de voyage, exclusive de toutes autres indemnités.

#### Art. 4

— Les dépenses ci-dessus sont imputables au Budget local, chapitre 2, article 2, § 4 « Frais de tournées et de mission ».

**Le Président de la Commission permanente, OMAR IBRAHIM HADOM. Le Secrétaire de la Commission permanente, ABDOULKARIM HASSAN DORANI.**